

RECAPITULATIF DES AIDES EN OPAH DC PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Pour chaque dossier validé en commission ANAH, les communes suivantes abondent à hauteur de 500€ : Allasac, Donzenac, Juillac, Lubersac et Objat.

N.B. : Pour Objat, les aides communales PO (prime à l'acquisition, ravalement de façades, restauration d'une vitrine commerciale, etc.) s'appliquent sur tout le territoire de la commune, pas seulement en RU.

AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES – DOSSIER SERENITE

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	Gain énergétique du DPE ≥ 25%	20 000 €	50 %	35 %
ANAH	Prime ASE si gain énergétique ≥ 25%	20 000 €	10 %	10 % (plafond 1600€)
CABB ou CCPLP	Si éligibilité ANAH		500 €	500 €

AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES – DOSSIER AGILITE

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	Maison – Artisan RGE - Isolation des murs, combles aménageables et aménagés - Chauffage	20 000 €	50 %	35 %
CABB	Si éligibilité ANAH		500 €	500 €
CCPLP	Pas d'abondement			

ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	Justificatif ou GIR	20 000 €	45 %	30 %
CABB	Si éligibilité ANAH	20 000 €	20 %	20 %
CCPLP	Si éligibilité ANAH	20 000 €	20 %	20 %

HABITAT TRES DEGRADE

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	<ul style="list-style-type: none">○ Cotation > 0.55 (selon la grille d'évaluation)○ Logement occupé	50 000 €	50 %	50 %
ANAH	<ul style="list-style-type: none">○ Cotation > 0.55 (selon la grille d'évaluation)○ Logement vacant	20 000 €	40 %	40 %
CABB	Si éligibilité ANAH	50 000 €	20 %	20 %
CCPLP	Si éligibilité ANAH	50 000 €	20 %	20 %

HABITAT INDIGNE

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	<ul style="list-style-type: none">○ Cotation > 0.4 (selon la grille d'évaluation)○ Logement occupé	50 000 €	50 %	50 %
ANAH	<ul style="list-style-type: none">○ Cotation > 0.4 (selon la grille d'évaluation)○ Logement vacant	20 000 €	40 %	40 %
CABB	Si éligibilité ANAH	50 000 €	20 %	20 %
CCPLP	Si éligibilité ANAH	50 000 €	20 %	20 %

SECURITE ET SALUBRITE DE L'HABITAT

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	<ul style="list-style-type: none">○ Cotation > 0.4 (selon la grille d'évaluation)○ Logement occupé	20 000 €	35 %	25 %
CABB	Si éligibilité ANAH	50 000 €	20 %	20 %
CCPLP	Si éligibilité ANAH	20 000 €	20 %	20 %